

L'accueil individuel chez une assistante maternelle



Il y a **10 assistantes maternelles sur Vernègues**. Ce sont des professionnelles de la petite enfance. Elles sont agréées et contrôlées par la Direction des **Actions Sociales et Médico Sociales des Bouches du Rhône** et le S.M.A.P.E. (service des modes d'accueil de la petite enfance) constituant la garantie de conditions d'accueil satisfaisantes pour l'enfant.



Elles bénéficient d'une formation obligatoire de **120 heures** :

- ✓ 60 h avant l'accueil du 1^{er} enfant
- ✓ 60 h dans les deux ans qui suivent, ce qui leur permet d'accueillir à leur domicile de 1 à 4 enfants par jour de la naissance à 6 ans.

C'est un mode de garde familial et convivial qui permet de respecter les rythmes de l'enfant. L'assistante maternelle tient compte des besoins professionnels des parents en particulier des contraintes avec des horaires spécifiques, atypiques, décalés. Elle peut garder l'enfant lorsqu'il est malade...

Le parent devient l'employeur de l'assistante maternelle. Un contrat de travail et d'accueil de l'enfant sera la base de leur partenariat.



Mme Florence Laloum directrice du "Relais Assistantes Maternelles" gérée par l'association "Familles Rurales", vous informe sur différents points :

- ✓ sur les places disponibles
- ✓ aides attribuées à l'emploi d'une assistante maternelle
- ✓ sur les démarches administratives
- ✓ sur l'accompagnement au contrat de travail
- ✓ sur l'évolutions des lois et des statuts
- ✓ sur les activités du R.A.M etc...

La liste des assistantes maternelles mise à jour régulièrement est disponible soit auprès du Relais soit à la Mairie

Florence Laloum

tient ses permanences

Au domaine de l'Héritière

le **2^{ème} lundi de chaque mois**

de 9h00 à 11h00

Ou sur RDV sur une autre commune



06.30.54.23.79

RELAIS PARENTS
PERMANENCES
SUR TOUTES LES COMMUNES
Année 2013/2014
ASSISTANTES MATERNELLES

Le lundi matin de 9h à 11h30

<u>ORGON</u>	<u>VERNEGUES</u>
02 septembre	09 septembre
07 octobre	14 octobre
04 novembre	Pas de permanence en novembre
02 décembre	09 décembre
06 janvier	13 janvier
03 février	10 février
Pas de permanence en mars	10 mars
07 avril	14 avril
05 mai	12 mai
02 juin	Pas de permanence en juin

<u>ALLEINS</u>	<u>LAMANON</u>
16 septembre	23 septembre
Pas de permanence en octobre	Pas de permanence en octobre
18 novembre	25 novembre
16 décembre	Pas de permanence décembre
20 janvier	27 janvier
17 février	Pas de permanence en février
17 mars	24 mars
Pas de permanence en avril	Pas de permanence en avril
19 mai	26 mai
16 juin	23 juin

Le mardi matin de 9h à 11h30

<u>MALLEMORT</u>	<u>EYGUIERES</u>
10 septembre	17 septembre
08 octobre	15 octobre
12 novembre	19 novembre
10 décembre	17 décembre
14 janvier	21 janvier
11 février	18 février
11 mars	18 mars
08 avril	15 avril
13 mai	20 mai
10 juin	17 juin

Le jeudi matin de 9h à 11h30

<u>CHARLEVAL</u>	<u>23 janvier</u>
26 septembre	Pas de permanence en février
Pas de permanence en octobre	27 mars
28 novembre	Pas de permanence en avril
Pas de permanence en décembre	22 mai
	26 juin

Pour **SENAS** (ancienne école Jean Moulin 2) : les 2^{ème} et 4^{ème} lundis après-midi, 1^{er} et 3^{ème} vendredi après-midi et mercredi ou samedi matin uniquement sur RDV.

☎ 04.90.59.07.46 ou ☎ 06.30.54.23.79

✉ familles.rurales.senas@wanadoo.fr

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ AU QUOTIDIEN

LA PÉRIODE D'ADAPTATION

En tant qu'assistant maternel, je m'engage à organiser une période d'adaptation avec l'enfant. Cette période doit correspondre aux besoins de l'enfant et être d'une durée raisonnable pour les parents.

En tant que parent, je m'engage à m'organiser pour respecter cette période d'adaptation, à donner toutes les informations nécessaires pour aider l'assistant maternel à mieux comprendre et à découvrir mon enfant (ses rythmes, ses goûts, les périodes plus difficiles...).

LES MOMENTS CLEFS

Nous nous engageons à échanger sur les différents moments clés de la journée et de nous mettre d'accord sur les principes à respecter notamment sur :

- Les repas (les pratiques de chacun, les interdits...)
- Le sommeil (rythmes...)
- Les activités (sorties, jeux éducatifs, télévision...)
- L'apprentissage de la propreté
- Les soins

L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES ENFANTS

En tant qu'assistant maternel, je m'engage à informer à la fin de la journée les parents du déroulé de la journée : repas, sommeil, activité réalisée, humeur générale, anecdotes... je peux également proposer un cahier de liaison avec des informations générales sur la journée.

En tant que parent, je ne fais pas durer de façon excessive ces échanges d'information sur la journée et reste respectueux des horaires...

Présentation

Cette charte est un outil de dialogue et de réflexion entre les parents et l'assistant maternel. Il permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil du jeune enfant chez l'assistant maternel et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties.

Un livret d'accueil peut être proposé par l'assistant maternel afin de compléter ces échanges et formaliser les décisions prises. Cette charte est le fruit d'un groupe de travail réunissant représentants des familles et représentants des assistants maternels.

Ressources :

- www.mon-enfant.fr www.service-public.fr
- www.caf.fr www.assistante-maternelle.org
- www.pajemploi.urssaf.fr www.fepem.fr

N'hésitez pas à demander des renseignements auprès de la PMI de votre département, du Relais Assistants Maternels de votre ville, de votre mairie ou du point info famille le plus proche de chez vous.

Elaboration :

L'UNAF est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français. Elle est à la tête d'un réseau de structures dans chaque département (UDAF) et dans chaque région (URAF) qui accompagnent les familles au quotidien. Interlocutrice des pouvoirs publics, l'UNAF agit pour une politique familiale globale, innovante et forte.

www.unaf.fr

L'UFNAFAAM est une fédération nationale qui représente des associations d'assistants maternels et/ou familiales. L'UFNAFAAM regroupe 182 associations qui se répartissent sur 72 départements, représentant les différents modes d'accueil. Son nombre d'adhérents font d'elle, le mouvement national le plus représentatif et le plus important de la profession. Elle accompagne également les relais assistants maternels. Elle forme également tous professionnels gravitant autour de ces professions.

www.ufnafaam.fr

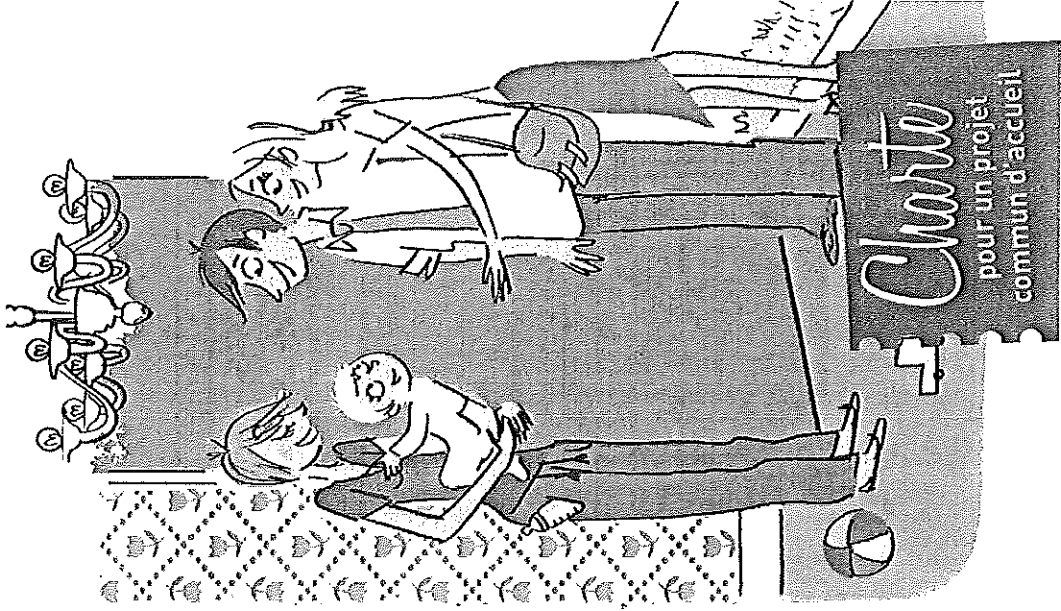
Participation :



Merci à :



Pour de BONNES RELATIONS entre PARENTS & ASSISTANT MATERNEL



Regardez : livret d'accueil maternel - 01 30 06 31 51 - Adresse : 10 rue de la République (www.caf.fr) - Adresse : 10 rue de la République (www.caf.fr)



Un Relais... ... pour les Parents

- ▶ **Information** sur leurs droits et devoirs
- ▶ **Conseils** dans les démarches administratives
- ▶ **Présentation** des différents modes d'accueil existants
- ▶ **Ecoute** des attentes et des besoins
- ▶ **Liaison** avec les Assistant(e)s Maternel(le)s

Un Relaispour les Assistant(e)s maternel(le)s

- ▶ **Liaison avec les parents** à la recherche d'un(e) Assistant(e) Maternel(le)
- ▶ **Informations** sur leurs droits et devoirs
- ▶ **Ecoute** de leurs attentes, leurs besoins et leurs difficultés
- ▶ **Formations**
- ▶ **Rencontres** avec d'autres Assistant(e)s Maternel(le)s, sorties, spectacles
- ▶ **Mise à disposition** d'une documentation spécifique, prêt de matériel de puériculture (lit, chaise, poussette...)



Un Relaispour les enfants

- ▶ **Partage de moments en collectivité...**

... pour jouer ensemble

...pour participer à des ateliers d'éveil

Qu'est ce qu'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s ?

Il s'agit d'une structure souple, d'informations et de conseils, animée par un responsable qualifié.
Le Relais n'est pas employeur d'Assistant(e)s Maternel(le)s.
Service gratuit pour les usagers. Adhésion possible.



Familles Rurales

Familles Rurales est le 1^{er} mouvement familial en France. Il est composé de 3 000 associations locales regroupant 180 000 familles adhérentes et 76 fédérations départementales.

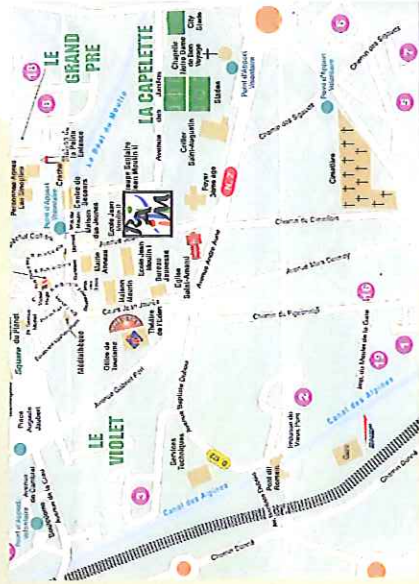
Depuis 60 ans, des familles s'engagent, réfléchissent et créent ensemble des activités de proximité pour répondre aux besoins qui les entourent.

Les associations Familles Rurales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne tout en participant au développement du milieu rural.

Partenaires



Plan d'accès



Accueil

Lundi / Mardi / Vendredi : 9h à 16h45

Jeudi : 9h à 18h

Samedi : 9h à 11 h45

Fermé le mercredi

Pour les permanences, rencontres ou animations, se renseigner auprès de la Directrice du Relais :

Florence Laloum
06 30 54 23 79



Familles Rurales
Association locale

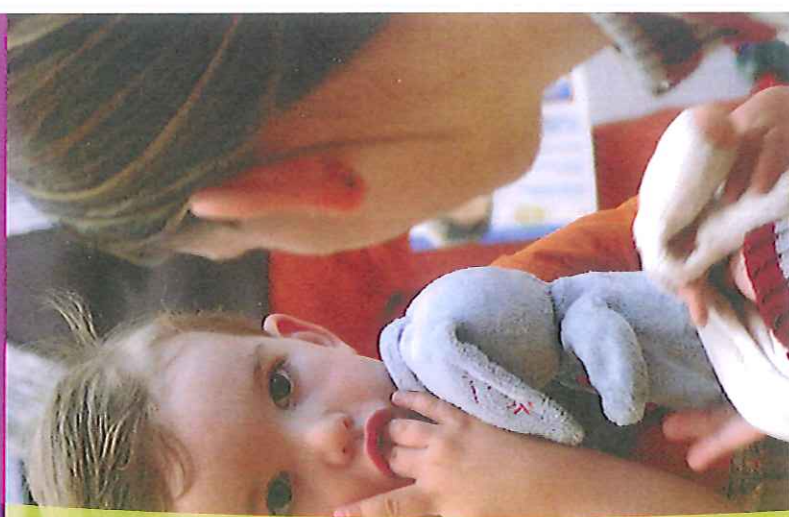
RAM
35, avenue Jean Moulin
13 560 Sénas
Tél/Fax : 04 90 59 07 46
famillesrurales.senas@wanadoo.fr
www.famillesrurales.org

Sénas

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

- famille
- consommation
- éducation
- santé
- jeunesse
- loisirs
- tourisme
- environnement
- vie associative
- formation

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Familles Rurales



- ▷ Informations pour les parents
- ▷ Rencontres d'Assistant(e)s Maternel(le)s
- ▷ Accueil des tout-petits

Alleins
Charleval
Eyguières
Lamanon
Malemort
Orgon
Sénas
Vernègues

